

Les finances à l'ordre du jour du conseil communautaire

La question essentielle pour la communauté de communes Coeur de Pévèle, est celle des finances.

Jean Deregnaucourt, conseiller communautaire e a confirmé son inquiétude, et ce à partir de l'année 2012. « Nos recettes ne devraient plus augmenter pendant trois ans, en raison des nouvelles règles fixées par l'État, et ne devraient même pas évoluer en fonction de l'inflation ».

Les résultats de l'exercice 2009 sont assez satisfaisants. Les recettes ont évolué de façon intéressante, en fonction de l'ancien système de calcul des bases d'imposition et grâce à l'arrivée de nouveaux contribuables à la taxe professionnelle sur le territoire. Le document présente un excédent de fonctionnement de 1 257 895 E et un déficit d'investissement de 142 178 E. C'est un résultat définitif disponible de 365 104 E que le conseil communautaire a réservé pour les dépenses de fonctionnement.

Le compte administratif du président Dominique Bailly a été approuvé à l'unanimité. Il a été précisé que les recettes proviennent à 70 % des impôts et à 20 % des dotations et subventions. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles constituent à 41 % le reversement de la taxe professionnelle aux communes membres.

Un nouveau plan de financement pour la future salle omnisports, en augmentation de 300 000 E soit un total de 10,3 millions d'euros, a été approuvé. Cette évolution est compensée dans le budget par une subvention sollicitée sur les crédits du fonds national du développement du sport. La part de la communauté dans le montage financier est de 2 135 000 E, soit 20 % de l'investissement total.

Le conseil communautaire a fait évoluer le tableau des effectifs du personnel et précisé des modalités de rémunération, entre autres pour le directeur qui sera recruté pour le centre culturel qui est actuellement en construction sur la zone des Trois-Bonnières-marins.